

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE  
(Haute-Vienne)**

-----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS**

L'an deux mil quatorze, le vingt mars à 18 H, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni à la salle des expositions d'Eymoutiers

Nombre de délégués en exercice : 33

Date de convocation du Conseil de Communauté : 13 mars 2014

Présents : Bataille J-L, Biron K, Buxeraud H, Chadelaud M, Coly G, Couegnas A, Riboulet J (représente Daude C), De Lagausie C, Dolley A, Cluzel M (remplace Dupont M.), Chabanat C (remplace Faye J-P), Gane I, Hanicot J, Herbert F (remplace Ballot M), Lacouturière B, Lissandre A, Menucelli T, Merliaud C, Moutarde N, Pasquet R, Perducat D, Perigaud C, Pons G, Royer G, Serru D, Serru M-C, Tessier M-C, Vignon F, Werthmann G,

Absents excusés : Ballot M, Bouby F, Faye J-P, Meunier J-P, Nicolas J-C, Sudron F.

Suppléants non votants : Besse G, Cluzel M, Maunoury F.

Participe également à la réunion : Urbaniak S.

-----  
**Bail cabinet dentaire**

Un bail doit être signé entre la Communauté de Communes et la société SEARL de chirurgien dentiste du Docteur VISAYZE.

Il aura pour but de régir les droits et les devoirs des parties en présence et notamment l'engagement financier à rembourser les frais engagés par la Collectivité via un loyer annuel.

**Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- **de mandater le Président pour signer le bail figurant en annexe.**

**Pour copie conforme :  
Le 25 mars 2014  
Le Président**